

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 64 Pouvoirs : 10
Votants : 74 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien CAVARD (NEUF EGLISE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Jean Pierre GELINAT (VIRLET) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YOUN) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Damien LABBE (SAÏNTE CHRISTINE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Anthony MORALES (QUEUILLE) ; Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Christian RAFFIER (SAINT QUITIN SUR SIOULE) ; Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Bernard ROCHON (SAÏNTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER).

Absents ayant donné procuration :

Guillaume CRISPIN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)
Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)
Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ayant donné pouvoir à Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS)
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)
Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Etienne ONZON (COMBRONDE)
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)
Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) 2021
EAU POTABLE**

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le rapport et la délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31/12/2022 pour les RPQS 2021.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS 2021 d'eau potable a été transmis à tous les délégués.

Après présentation de ce rapport, le Président propose au Comité Syndical :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021,
- De mettre en ligne ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 15 septembre 2022.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2021,
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 24 septembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX

